

20 février 2008

Monsieur Jean-Claude Loewenstein
Président de SLB
15 av. D'Eprémesnil
78400 Chatou

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser une questionnaire sur le logement des plus démunis, et je vous en remercie vivement, car en effet le logement est au cœur des solidarités à construire, qui elles-mêmes constituent l'ossature de mon programme de candidat aux élections cantonales.

Votre questionnaire est logiquement construit en deux parties, la première à l'usage de la commune, et la seconde destinée au Conseil Général. Je laisserai Mme Jacqueline Penez répondre sur la première, je fais partie de sa liste et donc je partage entièrement son diagnostic et ses propositions que je ne vais pas répéter ici.

En ce qui concerne le Conseil Général, dont la vocation est d'être très majoritairement tourné vers la construction des solidarités, le logement social devrait être au tout premier plan de son action. Or que constate-t-on ?

- ✓ Il manque aujourd'hui environ 24000 logements accessibles aux plus modestes dans les Yvelines
- ✓ Le Conseil Général n'a pratiquement rien fait pendant la dernière mandature, les actions entreprises datent d'un peu plus d'un an seulement. Il n'y consacra en 2008 n'est que de 5.5 % de son budget total soit un peu moins que ce qui est consacré à l'amélioration des routes et voiries.
- ✓ Cette aide au logement est principalement distribuée aux communes via un contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR), de manière indistincte qu'il y ait ou non création de logement sociaux. A Chatou la commune va, par un tour de passe-passe, bénéficier de cette aide pour la démolition-reconstruction de logements aux Marolles, alors que l'offre résidentielle n'aura pas varié en volume.
- ✓ Il n'y a aucune pression faite sur les communes ne respectant pas la loi SRU
- ✓ Le Conseil Général des Yvelines est le seul Conseil à avoir un endettement nul. Or en ce qui concerne le logement, il s'agit bien d'investir pour les générations à venir, aussi est-il logique de pouvoir s'endetter à cet effet

Compte-tenu de cette situation, les priorités que je défendrai sont les suivantes :

- ✓ Remettre le logement au cœur des priorités, d'abord au niveau budgétaire en y consacrant environ 10% du budget.
- ✓ Privilégier dans les aides la création de logements sociaux, en tout premier lieu dans les communes dont le taux est inférieur à 20%
- ✓ Être exigeant au niveau des critères de construction et appliquer rigoureusement les recommandations du développement durable édictées par le Grenelle de

l'environnement tant pour la construction elle-même que pour les règles d'urbanisme

- ✓ Veiller à ce qu'une partie du parc soit accessible aux handicapés
- ✓ Maintenir dans le parc social, une proportion d'au moins 15% de PLAI
- ✓ Favoriser tous les moyens tendant à améliorer ou préserver la mixité sociale
- ✓ Utiliser les différents outils (bail à réhabilitation, agence immobilière à vocation sociale, ...) pour mobiliser le maximum de logements vers le parc social.

Ces mesures constituent pour moi un point de départ, elles seront sans doute insuffisantes pour régler le problème du logement. Aussi je suis très attentif aux différentes expériences faites dans d'autres départements ou communes (instauration d'un « bouclier logement », accession sociale à la propriété, eco-conditionnalité des aides, ...) afin que les Yvelines soient exemplaires dans ce domaine.

Je compte beaucoup pour cela sur les différentes associations, qui ont un pouvoir d'initiative important. Mais il est alors indispensable que le Conseil Général leur donne les moyens de mener à bien ces expérimentations.

Je vous félicite encore pour votre action, et je reste à votre disposition pour toute discussion complémentaire, et vous souhaite beaucoup de succès pour votre association.

Bien cordialement,

Pierre Grison
Candidat du Parti Socialiste pour le Canton de Chatou-Croissy

PS. : Je me permets de joindre à cet envoi, un document réalisé par le Parti Socialiste sur les problèmes du logement